

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

AVIS PUBLIC est par la présente, donné que lors de la séance ordinaire 2 février 2016, le conseil de l'arrondissement de Verdun a édicté les ordonnances suivantes :

ÉVÈNEMENT / ORGANISATEUR	LIEU	DATE
1) Cantine mobile L'Armée du Salut	Rue de Verdun, entre la rue Willibrord et la 1 ^{re} Avenue	Tous les mercredis de l'année 2016, de 6 h à 21 h
2) Marche École secondaire Dorval-Jean XXIII (en collaboration avec l'École secondaire Monseigneur-Richard)	Parc Arthur-Therrien, situé au 3750, boulevard Gaéтан-Laberge Serres municipales, situées au 7000, boulevard LaSalle	Le vendredi 15 avril 2016, de 9 h à 13 h 30
3) 14 ^e Marche annuelle pour vaincre les tumeurs cérébrales - Fondation canadienne des tumeurs cérébrales	Parc Arthur-Therrien, situé au 3750, boulevard Gaéтан-Laberge	Dimanche 29 mai 2016 de 6 h 30 à 14 h 30
4) 80 ^e Anniversaire - 30 ^e Groupe des scouts Notre-Dame-de-Lourdes	Parc Monseigneur-J.-A.- Richard, situé à l'angle de la rue Willibrord et la 4 ^e Avenue	Samedi 18 juin 2016 de 8 h à 17 h
5) Pique-nique familial et spectacle de marionnettes - CPE Pause parents-enfants	Parc Arthur-Therrien, situé au 3750, boulevard Gaéтан-Laberge <i>En cas de pluie, le spectacle de marionnettes aura lieu dans l'entrée de l'Aréna Denis-Savard, situé au 4110, boulevard LaSalle</i>	Mercredi 8 juin 2016 de 8 h à 15 h
6) Défi de l'ours polaire Olympiques spéciaux du Québec	4110, boulevard LaSalle – Stationnement numéro 36	Samedi 13 février 2016, de 6 h à 17 h
7) 40 ^e anniversaire Corporation L'Espoir	Parc Arthur-Therrien, situé au 3750, boulevard Gaéтан-Laberge	Samedi 21 mai 2016, de 9 h à 18 h
8) Érablière Panache et Bois Rond – SDC Wellington	Une portion de la rue Wellington	Les 18, 19 et 20 mars 2016

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA15 210010);
- Règlement régissant un commerce ou une vente temporaire (1735);
- Règlement de zonage, concernant l'affichage (1700)
- Règlement RCA06 210012-4 modifiant le Règlement RCA06 210012 relatif à la circulation et au stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement de Verdun, au besoin.

Ces ordonnances entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun
ce 11 février 2016

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement